



**Avis 215 (2000)<sup>1</sup>**

## **Projet de convention sur la promotion d'un service volontaire transnational à long terme pour les jeunes**

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée se félicite du projet de convention sur la promotion d'un service volontaire transnational à long terme pour les jeunes, qui inscrira dans un cadre législatif les activités de service volontaire entreprises par les jeunes dans toute l'Europe.
2. Le projet de convention est une reconnaissance de jure du service volontaire transnational à long terme en tant que moyen efficace d'offrir une éducation non formelle et des possibilités de formation aux jeunes et aux personnes avec lesquelles ils collaborent.
3. L'Assemblée se félicite du fait que le projet de convention n'autorise aucune réserve.
4. L'Assemblée recommande au Comité des Ministres de modifier le texte comme suit: au paragraphe 6 du préambule, après les mots «service volontaire transnational à long terme», ajouter «tout en assurant une éducation non formelle mutuelle aux volontaires et aux personnes avec lesquelles ils collaborent».
5. Rappelant que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2001 «Année internationale des volontaires», l'Assemblée invite le Comité des Ministres à ouvrir la convention à la signature dès que possible et encourage les Etats membres du Conseil de l'Europe et d'autres Etats parties à la Convention culturelle européenne à la signer et à la ratifier, de sorte qu'elle puisse entrer en vigueur en 2001.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 24 janvier 2000 (1<sup>re</sup> séance) (voir [Doc. 8597](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation, rapporteur: M. Dumitrescu). Texte adopté par l'Assemblée le 24 janvier 2000 (1<sup>re</sup> séance).

